



Programme Santé, Sécurité et Radioprotection au Travail

Le programme variera en fonction des dangers présents dans chaque lieu de travail, mais il devra prendre en compte les éléments suivants :

1. **Formation des travailleurs** : Une priorité pour garantir une bonne perception des dangers (y compris liés aux déplacements).
Formations réglementaires « métiers » et environnement nucléaires (exploitants)
2. **Optimisation de couverture territoriale des services médicaux.**
Réduction du risque routier.
3. **Limitation des expositions**
Fixation des Contraintes de doses aussi basses que raisonnablement possible
 - a. Cat A : 12mSv sur 12 mois glissants/ 1mSv par mois
 - b. Cat B : 4mSv sur 12 mois glissants/ 0.33mSv par mois
 - c. Contamination radiologique : 0
4. **Analyse des accidents de travail, et des Evènements Significatifs RP.**
Proposition de participation aux réunions d'analyse des causes avec l'exploitant
5. **Budget pour la santé et la sécurité.**
Couverture des EPI (casque, lunettes et chaussures de sécurité)
6. **Moyen de communication pour répondre rapidement aux préoccupations des travailleurs.**
Communication du numéro de portable et adresse @ du Conseiller en radioprotection à chaque salarié.
Diffusion des informations SSTRP sur le site metierspartages.com
7. **Équipement de protection.**
Fourniture des dosimètres à lecture différée adaptés à l'activité et l'environnement, périodicité de port fixée à 3 mois, au regard de la nature et de l'intensité de l'exposition (y compris Neutron, cristallin, extrémités).
EPI de circulation (Casque, lunettes et chaussures)
8. **Mesures d'urgence.**
Les Coordonnées du Conseiller radioprotection et de la Direction sont transmises à chaque intervenant, il est joignable 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

Blois le 10/10/2024

B. GATTOLLIAT
Président

Actions	Moyens	Acteurs	Date de mise en œuvre	Vérification de réalisation
<u>Formation des travailleurs</u> Suivi des formations	Logiciels métiers Pandore & Tempo	LB	En place	30/07/2024
<u>Inspection des lieux de travail et analyses de risques</u> Visite commune aussi souvent que possible + MaJ FEIE	Temps et Accès Pandore	PhB - LB	En place	30/07/2024
<u>Limitation des expositions</u> Révision des contraintes dosimétriques : Cat A : 12mSv - 12 mois Cat B : 4 mSv sur 12 mois Contamination radiologique : 0	Politique SST-RP Convention Entreprise Utilisatrice Suivi régulier des expositions Formation adaptée Respect des procédures Relations services médicaux LANDAUER	Entreprise utilisatrice Chaque salarié PhB	En place	30/07/2024
<u>Analyse des accidents de travail et des ESR</u> Participation aux analyses avec l'exploitant et l'EU	Logiciels métiers Pandore & Tempo	PhB	En place	30/07/2024
<u>Budget pour la Santé et la Sécurité</u> Suivi des formations	Commandes fournisseurs Matériels de circulation + Dosimètres adaptés (y compris neutron, Cristallin et extrémités)	LB - PhB	En place	30/07/2024
<u>Moyen de communication</u> MaD numéro de portable du CRP et @	Téléphone Notice d'information du personnel classé Livret d'accueil	LB - PhB	En place	30/07/2024
<u>Mesures d'urgence</u> Coordonnées du CRP transmises à chaque intervenant	Téléphone d'urgence 777 - 24/24 Notice d'information du personnel classé	LB - PhB	En place	30/07/2024